

COMMUNIQUÉ

Le 19 septembre 2011

ANNULATION DE L'ENREGISTREMENT DU PARTI DE LA SOLIDARITÉ CITOYENNE DU YUKON

La directrice générale des élections a informé aujourd'hui le Parti de la solidarité citoyenne du Yukon que son enregistrement a été annulé parce qu'il n'a pas présenté le nombre de candidats requis en vertu de la *Loi*.

Le paragraphe 47(5) de la *Loi sur les élections* du Yukon prévoit que :
« L'enregistrement d'un parti est annulé si ce dernier n'a pas appuyé au moins deux candidats lors de la clôture de la présentation des candidatures dans le cadre d'une élection générale. »

Le (nom du parti politique) avait été enregistré comme parti politique par la directrice générale des élections le 19 septembre 2010.

Renseignements : Jo-Ann Waugh
Directrice générale des élections
667-8683
1-867-668-8683 (sans frais)